

NOTE DE PRESENTATION du BP 2024

L'exercice 2023 a été marqué par :

- une hausse des tarifs : électricité - gaz
- un commencement de travaux pour l'extension de l'école maternelle
- une recherche accrue de subventions pour divers projets
- une multiplication des associations locales
- une émergence des bonnes volontés
- pose d'éclairage public LED dans la plupart des rues de la commune
- l'extinction d'un emprunt

les DEPENSES de FONCTIONNEMENT**les dépenses générales (011)**

les fluides	réalisé		BP 2023 / M57	BP 2024
	2021	2022		
eau	5 508,51	9 000,00	8 000,00	4 800,00
énergie	82 166,80	82 271,00	130 268,00	107 640,00
frais de télécommunications	7 803,18	7 803,18	9 000,00	8 400,00

entretien du patrimoine communal	2021	2022	BP 2023 / M57	BP 2024
batiments publics	12 692,69	6 204,00	6 500,00	6 300,00
espaces verts - bois et forets	7 754,60	-	4 000,00	-
voiries	-	14 031,00	10 000,00	18 000,00
matériel roulant	1 871,22	2 605,00	5 000,00	1 500,00
autres biens mobiliers	8 184,32	13 773,00	12 500,00	8 000,00

fournitures diverses	2021	2022	BP 2023 / M57	BP 2024
alimentation	1 049,92	692,00	800,00	1 200,00
entretien - petits équipements	8 481,64	10 385,00	9 500,00	22 500,00
administratives	1 404,89	2 897,00	2 500,00	1 100,00
scolaires	9 865,74	11 723,00	12 500,00	13 500,00
fetes et cérémonies	23 553,73	11 988,00	7 000,00	12 000,00

les dépenses de personnel (012)

pour 2024, la masse salariale est répartie selon les postes suivants :

rémunérations brutes et charges salariales :

charges patronales :

le nombre de postes au tableau des effectifs est de :

le nombre d'agents titulaires de :

le nombre d'agents stagiaires de :

le nombre d'agents à temps complet :

le nombre d'agents à temps non complet :

apprenti

contrat accompagnement emploi

415 000,00	
18 500,00	
16,00	en ETP : 15,06
12,00	en ETP : 12
-	en ETP : 0
12,00	en ETP : 12
4,00	en ETP : 3,06
-	
-	

le montant des indemnités de fonction (+charges) est estimé à : 85 800,00

le montant des subventions aux associations est fixé à : 25 000,00

le montant de la subvention au CCAS est fixé à : 28 500,00

les dépenses exceptionnelles (067) 1 000,00

les crédits alloués aux titres annulés sur exercices antérieurs sont estimés à : 1000,00

le virement à la section d'investissement

ce dernier s'élève à Euros (sans objet pour ce BP)

les RECETTES de FONCTIONNEMENT

ID : 059-215905597-20240327-240328_D1915VD-BF

les produits des services et du patrimoine (070)

les recettes proviennent des activités et services suivants :

locations des salles - études surveillées

ces produits ont été évalués de la manière suivante :

	2021	2022	BP 2023 / M57	BP 2024
la cantine :	49 988,00	-	-	-
les NAP :	1 960,00	2 500,00	-	-
la bibliothèque :	380,00	500,00	500,00	500,00
locations salles / bâtiment	48,00	7 800,00	11 600,00	8 000,00

les impôts et taxes (073)

	base effective 2023	base previsionnelles 2024	produits attendus
TFB - 39,49 %	1 611 687,00	1 692 000,00	668 171,00
TFNB -50,70 %	131 765,00	136 800,00	69 358,00
TH - 19,60 %	78 078,00	70 500,00	13 818,00
le produit fiscal des 3 taxes attendu pour 2024 :			751 347,00

	2021	2022	BP 2023 / M57	BP 2024
attribution de compensation :	32 635,00	32 631,00	32 000,00	32 000,00
dotation de solidarité communautaire	19 910,00	18 248,00	18 000,00	20 000,00
FPIC	30 017,00	30 655,00	30 000,00	18 000,00

les dotations et participations (074)

estimées à :

dotation forfaitaire	140 000,00
dotation de solidarité rurale	40 000,00
dotation nationale de péréquation	25 000,00

les produits de gestion courante (075)

le montant des locations de salles à encaisser est de : 8 000,00

les recettes exceptionnelles (077)

le montant des mandats à annuler sur exercices antérieurs est estimé à: 1 500,00

les DEPENSES d'INVESTISSEMENT

ID : 059-215905597-20240327-240328_D1915VD-BF

Les investissements immobiliers/mobiliers programmés en 2024 sont estimés dans les dépenses d'investissement ci-dessous :

opération n° :		Valenciennes Métropole	Etat	Département
21 : matériel divers	46 810,00	-	-	-
58 : éclairage public	7 250,00	-	-	39 734,00
66 : travaux de voirie	79 900,00	-	-	30 000,00
80 : cœur de vie	500,00	-	-	-
89 bâtiments communaux	2 500,00	-	-	-
91 extension bâtiment des maternels	626 900,00	-	190 815,00	190 815,00
92 colombarium	15 000,00	128 034,00	100 000,00	47 704,00
94 contribution enedis sur parcelles	7 900,00	-	-	-
95 salle des sports	-	-	-	-
96 travaux 9 place de la mairie	5 000,00	49 664,11	-	-

les RECETTES d'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont :

pour les subventions d'équipement :

'- valenciennes métropole :	177 698,11
'- le Département :	308 253,00
'- l'Etat :	290 815,00

les emprunts à mobiliser : 490 640,00

virement de la section de Fonctionnement : -

la GESTION de la DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2024 se répartit ainsi :

emprunt à taux variable : 0

pour 2024, le montant du remboursement en capital de la dette est de 148 000 €, celui du remboursement des intérêts de 25 000 €

vu le profil actuel, les emprunts contractés s'éteindront en 2029 et 2041